## alel anamadad Prépublique Française.

## L'ÉDUCATION-NATIONALE.

Jeunesse DES ARTS DIRECTION GÉNÉRALE] ettres DE L'ARCHITECTURE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION-NATIONALE, - La Jeunesse DES

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'ancien Hôtel Naurissart sis 8, Ed Carnot alimoges ( Haute Vienne) on pour effet d'operer le norcellement on le dépacage xendre en totalité ou en partie appartenant à La Banque de France

inscrit \_\_\_ sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

l'un immenble inscrit sur l'inventaire supplémentaire ......) sera punie d'une amende de 16 a

rit en totalité on en partie sur l'inventaire, le vendeur un l'insuription totals ou partielle de cet édifice sur la on intervenue dans les quinze jours de sa date au préfet

fait conneitre au Ministre des Beaux-Arts son intention de

Toute infraction any dispositions of TRA regraphs a do l'article a precité (modification, sans avis préalable,

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de ville de Limoges et à la Banque de France

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

1947 AM 6 Jane de Veiller à ce que soit observés l'obligation imposée au partir deux mois aupa-

Par délégation

Le Directeur General de l'Architecture

T. S. V, P.

77-6/6-J. M. 604699. [10713]